

## DE LA COMMUNE DE BOULLAY MIVOYE

Séance du Jeudi 28 mars 2019

## Date de la convocation

22 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf et le jeudi 28 mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Le Boullay Mivoye, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Stéphane HUET, Maire

Nombre de Conseillers : 09

Présents : 08

Votants : 08

Secrétaire de séance :

Présents :

Messieurs Stéphane HUET, Christophe PERCHERON, Benjamin SOULARD  
Mesdames, Dominique GAZZO, Monique FRESNAY, Anne RONDELAUD, Véronique BOYÈRE,

Absents :

Marie-Claire RICHER, Catherine ATARIAN

## Délibération n° 2019-03-01

## Vote du Compte Administratif 2018

Monsieur le Maire se retire de la salle du Conseil et Madame Dominique GAZZO, doyenne de l'assemblée soumet au vote le compte administratif du budget de l'année 2018 tel présenté ci-dessous

		Dépenses		Recettes	
Réalisation de l'exercice 2018	Section de fonctionnement	A	188 400.49€	G	225 063.95€
	Section d'investissement	B	350 112.84€	H	371 192.26€
Report de l'exercice 2017	Report en section fonctionnement	C		I	287 218.28€
	Report en section investissement	D		J	4 211.61€
<i>Total réalisations + reports</i>		=A+B+C+D	538 513.33€	=G+H+I+J	887 686.10 €
Reste à réaliser pour 2017	Section de fonctionnement	E	201 788.39 €	K	0
	Section d'investissement	F	€	L	0
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	M	390 188.88 €	O	512 282.23 €
	Section d'investissement	N	350 112.84 €	P	375 403.87 €
TOTAL CUMULÉ			740 301.72€		887 686.10€
Résultat	Section Fonctionnement	Q= O-M	122093.35 €		
	Section Investissement	R=P-N+O	25 291.15€		
Le Solde d'exécution s'élève à		S=Q+R	147 384.38		€

Le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2018 et l'adopte à l'unanimité

## Délibération n° 2019-03-02

### Vote du Compte de Gestion 2018

Monsieur le Maire propose de voter le compte de gestion de l'année 2018.

- Le résultat de clôture de la section de fonctionnement s'élève à **122 093.35 €**
- Le résultat de clôture de la section d'investissement s'élève à **25 291.03 €**

Le solde d'exécution s'élève à 147 384.38 €

#### Après délibération :

Le Conseil Municipal approuve et vote à l'unanimité le compte de gestion de l'année 2018 en conformité avec le Compte Administratif 2018.

\*\*\*\*\*

## Délibération n° 2019-03-03

### Vote de l'Affectation de Résultat 2018

Monsieur le Maire relit au Conseil Municipal les résultats de clôture du Compte Administratif 2018.

#### RÉSULTAT DE CLÔTURE – ANNÉE 2018

- Investissement + **25 291.03 €**
- Fonctionnement + **122 093.35 €**

#### Après délibération :

Le Conseil Municipal approuve et vote à l'unanimité l'Affectation de Résultat 2018 comme suit :

- Report à la section d'investissement au compte R001 "Solde d'exécution de la section d'investissement" de **25 291.03 €**
- Report à la section de fonctionnement au compte R002 "Résultat de fonctionnement reporté de **122 093.35 €**

Le Conseil Municipal approuve et vote à l'unanimité l'affectation des résultats 2018.

\*\*\*\*\*

## Délibération n° 2019-03-04

### Vote du budget 2019

Monsieur le Maire propose de voter le budget primitif 2019, comme suit :

- Section de Fonctionnement : **350 020.16 €**
- Section d'Investissement : **155 891.03 €**

#### Après délibération :

Le Conseil Municipal approuve et vote à l'unanimité le Budget Primitif 2019 qui s'équilibre en dépenses et recettes.

## Délibération n° 2019-03-05

## Subventions aux associations

Le conseil municipal vote à l'unanimité les subventions qui seront allouées aux associations, de la manière suivante

· S.P.D.A. Refuge de Bouconville.....	150 €
· A.D.M.R. ....	100 €
· A.S.C.B.M. Section bibliothèque .....	100 €
· Anciens Combattants Locaux .....	100 €
· Association Les Chats de Hasard.....	200 €
· Association Sportive de Villemeux Sur Eure .....	50 €
· Association ASCVEG.....	300 €

Soit un total de 1 000 €

### Tour de garde Elections Européenne

#### ORGANISATIONS DES ÉLECTIONS

Ouverture de 8h à 20h

Tour unique

**DIMANCHE 26 mai 2019**

Le tableau des tours de garde pour les élections européennes n'ayant pas été dans sa totalité rempli, il conviendra de le peaufiner lors du prochain conseil municipal qui se tiendra fin avril.

**Délibération n° 2019-03-06**  
**Délibération RODP**

### Redevance Occupation Domaine Public

#### I – Montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution d'électricité

Monsieur le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de distribution d'électricité n'a pas été actualisé depuis un décret du 27 Janvier 1956.

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil du décret n° 2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution d'électricité.

Il propose au conseil

\*De fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum

\*Que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1<sup>er</sup> janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents les propositions qui lui sont faites concernant le montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution d'électricité.

**Délibération n° 2019-03-07**  
**Délibération RODP**

**Redevance Occupation Domaine Public**

**II – Délibération instaurant le principe de la redevance réglementée pour chantiers provisoires**

Monsieur le Maire donne connaissance aux membres du conseil, du décret n° 2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz.

Il propose au conseil :

\*De décider d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz.

\*D'en fixer le mode de calcul, conformément au décret n° 2015-334 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire.

Le conseil, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents, la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz.

**Délibération n° 2019-03-08**  
**Demande de subvention au titre du FDI et du FDAIC**

Dans le cadre des demandes de subventions, il y a lieu de demander au Conseil Municipal de délibérer pour autoriser Le maire à solliciter des subventions FDI et FDAIC concernant :

-FDAIC : La rénovation de la salle polyvalente

-FDI :

Suppression des points noirs parc de loisirs

Amélioration du stationnement public – Parking de la mairie

Travaux de voirie : Aménagement du parking

Installation du deuxième plateau surélevé.

A l'unanimité des présents, le conseil municipal, autorise Monsieur le Maire à solliciter le conseil Départemental afin d'obtenir les subventions au titre du FDAIC et du FDI.

## 09- Questions diverses

Monsieur SOULARD propose de présenter lors du prochain conseil municipal, le site internet qu'il a mis en place pour la commune.

Madame RONDELAUD rappelle au conseil qu'il y a toujours des rotations régulières de camions bennes dans le secteur des marnières.

Monsieur HUET lui indique qu'il a fait intervenir la gendarmerie et que le propriétaire du terrain est libre de déverser de la terre dans son domaine privé, bien que des arrêtés d'interdiction existent.

A suivre.

Madame BOYERE propose de s'occuper de la réservation du spectacle qui animera le prochain arbre de Noël mais qu'il y a lieu de s'en occuper dès maintenant.

Monsieur HUET lui donne son accord afin de faire établir des devis.

Monsieur HUET a reçu le parcours pour la course cycliste qui aura lieu le 07 juillet prochain.

Il souhaiterait que le départ et l'arrivée se fasse à Le Boullay Mivoye et non plus à Fonville.

Il va prendre contact avec l'organisateur rapidement.

Madame RONDELAUD rappelle que des chiens et chats errent dans Fonville et Boullay-Mivoye.

Il serait peut être judicieux d'interpeler tous les propriétaires sur l'obligation de faire tatouer ou pucer leurs animaux.

La majorité des chats recueillis ne pas identifiables faute de tatouage ou de pucage.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h00**

**Le 28 mars 2019**

**Le Maire**

**Stéphane HUET**

